

La revue internationale pour les professionnels de soutien direct

LE POUVOIR DES MOTS «MON, MA, MES»

Par : Heather Hermans

Les mots que nous utilisons tous les jours peuvent motiver, inspirer et éduquer; ils contiennent de l'énergie et de la puissance. Les mots que nous utilisons peuvent aussi impliquer le risque d'oppression, de contrôle et de désautonomisation. Les organismes et les fournisseurs de services essaient de traiter les attitudes et préjugés négatifs au sujet des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein de leurs structures et processus; cependant, on peut également trouver ces attitudes et préjugés dans le langage courant que nous, en tant que professionnels, utilisons souvent sans nous rendre compte de leurs effets (Jingree, Finlay, Antaki, 2006).

De nombreuses personnes ayant une déficience intellectuelle ont vécu leur vie en appartenant à d'autres, à partir des institutions résidentielles jusqu'à l'intégration communautaire. Les mots «mon client» et «ma résidente» s'approprient tout ce que cette personne est ou fait. Les réussites, les échecs et tout ce qui se trouve entre les deux ne leur appartiennent plus mais appartiennent aux professionnels qui les entourent. Petits mais puissants, les mots «mon, ma, mes» peuvent prendre le contrôle et supprimer l'humanité d'une personne.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle comptent sur les soins des professionnels de soutien direct (PSD) pour les aider dans leurs tâches quotidiennes, telles que faire sa toilette, manger, recevoir des médicaments et se déplacer d'un endroit à l'autre (transport). Le besoin de ce soin direct rend les interactions quotidiennes et la conversation avec les PSD en important déséquilibre de pouvoir. En raison de ce déséquilibre, il est presque impossible pour la personne ayant une déficience intellectuelle de s'objecter aux termes identifiés par la ou le professionnel. Les organismes passent de nombreuses heures et dépensent des milliers de dollars à créer des énoncés de mission qui autonomisent et font valoir les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle. Cependant, nos mots peuvent créer un climat dans lequel ces personnes sont vulnérables et nécessitent nos soins pour survivre et réussir.

Éditeurs: Dave Hingsburger, M.Ed.
Angie Nethercott, M.A., RP



Hands | Mains

TheFamilyHelpNetwork.ca
LeReseaudaideauxfamilles.ca



J'assistais à une réunion avec d'autres personnes dans divers rôles professionnels et je venais de passer l'avant-midi à discuter avec une membre (la personne à qui nous fournissons du soutien) des différences entre une petite amie, une copine et une connaissance. Une membre est entrée dans la pièce et on lui a demandé : «Donne-moi une minute, mon amie.» Mon coeur s'est serré quand je me suis rendu compte que nous enseignons les rôles et les limites aux personnes, mais que nous n'utilisons pas ce que nous enseignons. Nous nous retrouvons alors assis autour de tables de conférence à nous demander : «Pourquoi ne comprennent-elles pas?»

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont particulièrement vulnérables aux pots-de-vin et aux fausses promesses d'amitié à cause de la pauvreté et de l'isolement. L'apprentissage en matière de relations saines et de limites est essentiel pour qu'une personne ayant une déficience intellectuelle soit un membre actif de sa collectivité, et grand nombre d'entre elles passent des heures en classe à recevoir la formation pour ce faire. Cette connaissance et cette autonomie peuvent facilement être déroutantes et mal interprétées quand un professionnel les appelle «mon amie».

Il y a quelques semaines, une membre était excitée au sujet d'un appel téléphonique qu'elle avait reçu, lui faisant savoir qu'elle avait obtenu une réponse favorable à une entrevue qu'elle avait passée récemment. Cette membre était ravie de partager sa nouvelle avec son équipe de soutien; cependant, plutôt que de partager son enthousiasme, la PSD a exprimé des inquiétudes quant au fait que le programme n'avait pas été informé directement, puisque c'était «son idée».

Mythes/conseils au sujet de nos mots et de leur signification

«Mon client/ma cliente» - J'ai le droit de savoir tout ce qu'il y a à savoir sur toi : financièrement, médicalement, socialement, spirituellement. J'ai droit à tous tes renseignements sans ta permission ou ton consentement.

- Il est important de se rappeler que la personne que vous soutenez peut avoir la possibilité d'être son propre agent, l'habilitant ainsi à être une personne qui fournit la permission d'avoir accès à ses renseignements. Utiliser le nom d'une personne et l'impliquer en tant qu'égal aide à préparer la voie à l'autonomisation.

«Ma maison», «Mon programme» - Je contrôle l'espace autour de toi, ce à quoi ça ressemble et ce à quoi tu peux avoir accès. Je contrôle qui vit ici et qui peut entrer dans ce lieu.

- Vous, en tant que professionnel, êtes un visiteur dans le domicile d'une personne. Vous devriez demander la permission d'entrer dans l'espace chaque fois que vous arrivez à la porte d'entrée. Les choix quant à l'aspect de leur domicile et qui y a accès devraient toujours être offerts. Vous travaillez dans la maison des personnes que vous soutenez; le fait de respecter cela soutient également les limites et les relations saines.

«Ma façon» - Je décide de la façon dont tu vas faire les choses et de la façon dont je vais t'enseigner à faire les choses.

- Il y a de nombreuses façons d'accomplir et d'enseigner une tâche; fournir des options et des choix et découvrir les styles préférés et les points forts encouragent l'autonomie.

«**Mon opinion**» - Je sais ce qu'il faut faire de mieux et je vais t'enseigner à adhérer à mes valeurs. Je vais décider de ce qui est bon pour toi.

- Fournir de l'information d'une manière accessible entraîne une prise de décision éclairée et retire votre opinion et vos valeurs de la situation.

«**Mon ami(e)**» - Tu es vulnérable et on devrait avoir pitié de toi. Tu ne peux pas avoir de vrais amis, donc je vais prétendre que j'en suis un (e) pour toi.

- Les professionnels ne sont pas des amis, peu importe depuis combien de temps vous connaissez la personne ou à quel point vous vous entendez. C'est votre rôle en tant que professionnel de vous assurer de ne pas confondre les deux relations. En choisissant d'ignorer que les professionnels ne devraient pas être des amis, cela nous permet aussi de fermer les yeux sur l'isolement et la solitude que vivent les personnes handicapées.

«**Mon idée**» - C'est moi qui suis responsable de tes réussites; si ce n'était pas de moi, tu ne serais pas capable de faire ceci.

- Votre rôle est de soutenir et d'offrir des choix. Les choix qui sont faits et les résultats qui en découlent appartiennent à la personne qui les a faits et à personne d'autre.

«**Ma famille**» - Je fais partie de la dynamique intime de la famille; j'ai le droit d'être tenu (e) au courant de tout ce qui se passe dans et avec ce groupe de personnes. Je suis impliqué(e) et j'entretiens une relation avec tout le monde dans ce groupe.

- Vous êtes une ou un des nombreux professionnels qui entrent et sortent des expériences des familles. Vous ne faites pas partie du cercle intérieur de ces familles. Leurs renseignements, leur histoire et leur avenir n'appartiennent qu'à elles.

Quand la société est témoin de l'utilisation de mots qui soutiennent l'oppression des personnes handicapées de la part d'organismes financés par le gouvernement et de professionnels, cela devient une forme de connaissance psy et le grand public est influencé à croire que ces opinions sont exactes et de bon jugement moral. L'élaboration de lois et de législation nationales et internationales est essentielle pour assurer les droits humains des personnes handicapées; cependant, comme d'autres mouvements pour la défense des droits l'ont prouvé dans le passé, les attitudes et les interactions communautaires peuvent être les plus difficiles à changer (Scully, 2010). Pour participer pleinement à leur collectivité, les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent s'approprier leurs réussites et leurs échecs et déterminer leurs propres relations et leurs propres limites.

Conseils pour aider à fixer des limites

Quand une personne que vous soutenez dit : **«Tu es mon ami(e)» ou «Je t'aime»**, il peut être embarrassant de savoir comment répondre.

- Ne rejetez jamais les sentiments d'une personne; ses sentiments sont vrais; cependant, ils peuvent être davantage liés à la situation qu'à vous. Il peut être utile, dans ces situations, de répondre d'une façon qui reflète plus l'expérience ou le moment que vous avez partagé : **«Moi aussi j'ai eu beaucoup de plaisir avec toi au parc aujourd'hui.»**
- Travaillez avec elle en dehors de ces commentaires pour identifier les personnes dans sa vie et leurs relations. **«Quels sont les rôles et les limites que ta soeur a qui sont différents de ceux de ton ou de ta préposée?»**
- Aidez à préparer la voie pour établir des amitiés et des relations sincères afin que la personne n'ait pas besoin de faire appel à des professionnels pour remplir ce rôle. Aidez-la à participer à des activités communautaires régulièrement et à avoir des moyens accessibles de créer des liens avec les gens.
- Établir et maintenir des limites claires dès le début rend les choses plus faciles et plus claires pour toutes les personnes concernées. C'est une marque de respect envers les personnes que vous soutenez, envers leur famille et envers votre rôle professionnel.

Il y a du pouvoir dans les mots que nous utilisons et le reconnaître est une étape importante. Il faut se rappeler que nos mots doivent refléter les objectifs de la communauté des handicapés et des personnes que nous soutenons. Nous allons tous trébucher et dire la mauvaise chose même si nous sommes des défenseurs de droit de longue date; chacun peut se tromper dans l'usage des mots. L'important est d'admettre que nous avons trébuché et que les autres nous donnent parfois un pouvoir mal placé avec leurs mots et de corriger la situation. Reconnaître à quel point nos mots ont du pouvoir et comment ils peuvent fournir du pouvoir en retour est le début de l'assurance que les énoncés de mission, les lois et la législation ne sont pas que des mots écrits mais qu'ils sont également des mots parlés.

Au sujet de l'auteure

Heather Hermans a travaillé pendant plus de 25 ans avec des personnes ayant une déficience intellectuelle. Heather a dirigé de nombreuses équipes dans le soutien des personnes ayant des besoins variés à effectuer la transition des milieux institutionnels vers des milieux communautaires et thérapeutiques. Graduada du programme de Préposé aux services de soutien au développement avec un certificat d'études supérieures en Enseignement et formation des adultes, elle poursuit son éducation comme élève du programme de premier cycle d'Études sur le handicap à l'Université Ryerson à Toronto.

Références

Jingree, T., Finlay, W.M.L., & Antaki, C. (2006). Empowering words, disempowering actions: an analysis of interactions between staff members and people with learning disabilities in residents' meetings. *Journal of Intellectual Disability Research*, 50(3), 212-226.

Scully, J. (2010). Hidden labour: Disabled/Nondisabled encounters, agency, and autonomy, *International Journal of Feminist Approaches to Bioethics*, 3(2), 25-42.

Réponses aux FAQ au sujet de la revue internationale

- 1) Cette revue est destinée à être distribuée à grande échelle; vous n'avez pas besoin de permission pour la transférer. Vous avez cependant besoin de permission pour la publier dans un bulletin d'information ou un magazine.
- 2) Vous pouvez vous abonner en faisant parvenir un courriel à dhingsburger@vitacls.org
- 3) Nous acceptons les soumissions. Envoyez les idées d'articles par courriel à l'adresse ci-dessus ou à anethcott@handstfhn.ca
- 4) Nous apprécions la rétroaction sur tout article qui apparaît ici.

